

**28 septembre 2008**

Journée pancanadienne d'actions  
contre C-484  
pour le droit à l'avortement

## **Grande manifestation à Montréal**

Rendez-vous : **Parc Lahaie**  
(coin St-Laurent et St-Joseph, métro Laurier)  
Rassemblement : **13h30**  
Départ : **14h**

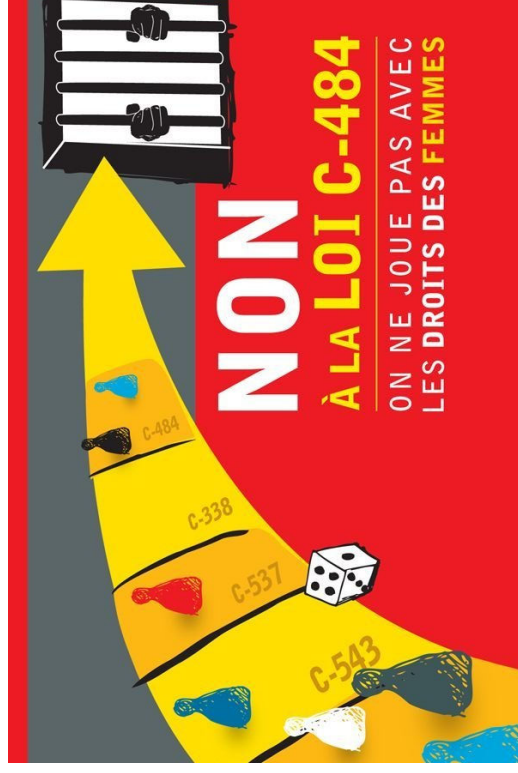
Pour toutes les informations et mises à jour :

[www.contreC484.qc.ca](http://www.contreC484.qc.ca)

**URGENT**

**Contre le projet de loi  
C-484**

*Une carte postale à envoyer  
à votre député*



[www.contreC484.qc.ca](http://www.contreC484.qc.ca)

## On ne joue pas avec les droits des femmes

Le projet de loi C-484, intitulé *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*, vise à faire reconnaître comme crime distinct les dommages causés au fœtus lorsqu'une femme enceinte est victime d'une attaque criminelle. Ce projet de loi octroierait de fait un statut juridique de « personne » au fœtus.

Vous pouvez faire connaître votre désaccord avec ce projet aux député-e-s de la Chambre des communes par l'envoi d'une carte postale.

**Il faut signaler haut et fort que la population ne souhaite pas que le gouvernement joue avec les droits des femmes et n'acceptera aucun recul en matière de droit à l'avortement.**

Il n'est pas trop tard pour envoyer une carte postale à votre député-e. Il n'y a pas que C-484 : d'autres projets menacent les droits des femmes.

### C-338 : Procurer un avortement après vingt semaines de gestation

Déposé en juin 2006 par Paul Steckle, député libéral, ce projet vise à restreindre le droit à l'avortement : « Interdire un avortement après 20 semaines de gestation en considérant ce geste comme un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 5 ans ».

### C-537 : Protection du droit de conscience des professionnels de la santé

Le député conservateur Vellacot a déposé le projet de loi C-338 en avril 2008. Son objectif : faire reconnaître comme une infraction le refus d'admission ou le congédiement d'un professionnel de la santé parce qu'il est réticent à participer à un acte médical « contraire à un précepte de sa religion ou au caractère inviolable de la vie humaine ».

### C-543 : Mauvais traitement d'une femme enceinte

Déposé en mai 2008 par le député libéral St-Denis, C-543 veut rendre l'infraction contre une femme enceinte une circonstance aggravante dans la détermination de la peine. Ce projet est considéré inutile parce qu'il n'aide en rien à enrayer le problème de la violence envers les femmes.

## En cas d'élections...

Plusieurs rebondissement ont eu lieu dernièrement : nouvelles annonces, rumeurs d'élections... Peu importe, la mobilisation continue !

En cas d'annonces électorales et de dissolution de la Chambre des communes, le projet de loi C-484 va tomber automatiquement. Rien n'empêche qu'à la suite des élections, le même projet de loi - avec un autre numéro - soit présenté à nouveau par un autre député. Cette crainte vaut également pour d'autres projets, tels que C-338, C-537 et C-543.

Dans un contexte électoral, la mobilisation demeure nécessaire ! C-484 est désormais le symbole des menaces réelles au droit à l'avortement et la carte postale « Non à C-484 » peut encore être utilisée.

**En cas d'élections, nous vous invitons à donner la carte postale en main propre aux différents candidate-s de votre comté ! Vous pouvez également changer l'adresse, timbrer la carte postale et l'envoyer aux bureaux des candidate-s.**

Les député-e-s ayant formé un Caucus pro-vie au gouvernement vont continuer à vouloir restreindre les droits des femmes. Le droit à l'avortement doit donc devenir un enjeu électoral : faisons en sorte que les candidat-e-s s'engagent clairement à ne plus jouer avec les droits des femmes. **On ne veut pas d'autres C-484 !**

## Députés (ou candidats) à cibler

Voici la liste des députés du Québec qui ont voté en faveur de C-484 :

#### Conservateurs :

Jean-Pierre Blackburn (Jonquière-Alma)  
Steven Blaney (Lévis-Bellechasse)  
Jacques Gourde (Lotbinière)  
Luc Harvey (Louis-Hébert)  
Denis Lebel (Roberval-Lac St-Jean)  
Christian Paradis (Mégantic-L'Érable)  
Daniel Petit (Charlesbourg)

#### Libéraux :

Massimo Pacetti (Saint-Léonard)  
Francis Scarpaleggia (Lac-St-Louis)  
Indépendant :  
André Arthur (Portneuf)

**Député-e-s du Québec qui étaient absent-e-s lors du vote :**

Conservateur : Maxime Bernier (Beauce)

Libéraux : Denis Coderre (Bourassa), Stéphane Dion (St-Laurent) et Paul Martin (Lasalle-Émard)

Bloc québécois : Roger Gaudet (Montcalm) et Francine Lalonde (Pointe-de-l'Île)